

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 01-01/2024**

Objet : Attribution du marché pour la fourniture et la livraison de repas à domicile pour les personnes âgées.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept janvier à 19 heures 30, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – ROBERT Danielle – TRAINEAU Marie-France – ROBIN Christelle – DUBAR Annie – LANGA Daniel.

Excusés : VEY-FARCE Cathy – JUVENON Marie-Hélène – BERBEL Laura

Absents : VANDECASTEELE Corinne – CAMU Géraldine – TEUFERT Éric – CHIODI Colette.

Procuration : VEY-FARCE Cathy à LARUE Fabrice – JUVENON Marie-Hélène à WOZNIAK Jean-Marie – BERBEL Laura à TRAINEAU Marie-France.

WOZNIAK Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu la résiliation du marché par le prestataire « Terres de Cuisine » à compter du 31/01/2024,
- ♦ Vu la consultation en date du 18/12/2023 avec une date limite de remise des offres au 10/01/2024 et la seule offre reçue par « Guillaud traiteur »,

Considérant que, suite à la consultation, le CCAS n'a reçu qu'une seule offre et que cette offre est conforme au cahier des charges fourni.

Considérant que, le prestataire « Guillaud traiteur » propose un tarif pour un repas à 6.20 euros HT soit 6.54 euros TTC, à 8.20 euros HT pour les repas sans sel et diabétique soit 8.65 euros TTC et 6.20 euros HT pour le repas végétarien soit 6.54 euros TTC. Le potage est proposé à 1 euro HT soit 1.05 euros TTC.

Considérant que, au regard de l'offre détaillée ci-dessus, il est proposé de retenir l'entreprise Guillaud traiteur comme prestataire pour la fourniture et la livraison de repas pour le CCAS de la commune de Clérieux.

Ls membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de fourniture et de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées aux conditions de rémunération détaillées ci-dessus à compter du 1^{er} février 2024.

AUTORISE le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution du contrat (avenants, résiliation...).

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 janvier 2024

Le Président
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK